

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 56985 du 9 septembre 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « technique »**

NOR : INTJ1518515S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 84048 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424085S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2015:

Ballet, Maxime Nigend : 156 011 Numéro de livret de solde : 8 013 603

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2015:

Tixier, Pascal Nigend : 128 947 Numéro de livret de solde : 5 282 879

Barré, Pierre Nigend : 150 370 Numéro de livret de solde : 8 008 205

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,
É.-P. MOLOWA*